

Affaire suivie par :
Mme Sophie MADEC
sophie.madec@orne.gouv.fr

La Préfète

à

destinataires in fine

Alençon, le 15 novembre 2021

Le 28 mars 2018, le Document Général d'Orientation de la sécurité routière 2018 – 2022 de l'Orne a été signé en Préfecture. Ce document stratégique permet de construire le plan départemental d'actions de Sécurité Routière en déterminant les orientations d'actions prioritaires qui doivent être mises en œuvre dans le département.

Les six enjeux prioritaires identifiés pour le département sont, par ordre d'importance :

- 1) Les jeunes
- 2) Les seniors (65 ans et plus)
- 3) Le risque routier professionnel
- 4) L'alcool et les stupéfiants
- 5) les distracteurs de conduite
- 6) La vitesse

En vue de la programmation financière du PDASR 2022, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe l'appel à projet 2022, ainsi que les documents nécessaires pour y répondre.

Vous trouverez par ailleurs le formulaire de demande de subvention et le formulaire de demande de mise à disposition d'ateliers de sensibilisation à la sécurité routière.

Les documents devront être transmis par courrier à la Préfecture de l'Orne, Bureau de la Sécurité Routière, 39 rue Saint-Blaise, CS20529 - 61018 Alençon cedex ou par courriel à pref-securite-routiere@orne.gouv.fr avant le **31 janvier 2022, délai de rigueur**, pour les demandes financières, et un mois avant l'action pour les autres moyens.

Je vous remercie de votre implication dans la lutte contre l'insécurité routière et de l'intérêt que vous porterez à cet appel à projet.

Pour la Préfète,
Le Directeur de Cabinet,


Julien HENRARD